

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

Avions MYSTERE-FALCON 900

Inverseur de Poussée

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions MYSTERE-FALCON 900 tous numéros de série.

Afin de prévenir la rupture d'éléments mécaniques du système de commande des portes de l'inverseur de poussée pouvant être provoquée :

- soit par un ordre électrique intempestif à rentrer des portes alors que celles-ci sont commandées depuis le poste de pilotage en position sortie,
- soit par une accumulation de charges de fatigue dues à des conditions de manoeuvre des portes de l'inverseur avec un régime moteur différent du régime ralenti,

les mesures suivantes sont rendues impératives.

- 1.a) - Au plus tard le 15 Octobre 1989, sur les avions modifiés par le Bulletin Service F900-54 dans une édition antérieure à la révision 2, la diode repère 20KR doit être supprimée.
Ces travaux sont décrits dans le chapitre 4 du Bulletin Service F900-54 révision 2.
- 1.b) - Pour les autres avions au plus tard le 31 Décembre 1989, d'une part, modifier le circuit électrique de commande de rentrée automatique de l'inverseur et d'autre part, assurer la ségrégation au niveau des détecteurs de proximité sol-vol entre les circuits de commande freinage et inverseur de poussée.
Ces travaux sont décrits dans le Bulletin de Service F900-54 révision 2.
2. Identifier la provenance des embouts des bielles de commande des portes de l'inverseur de poussée puis renforcer le système mécanique de commande de l'inverseur (bielles de commande et axe d'articulation) aux échéances suivantes :
 - Avant accumulation de 800 atterrissages depuis la mise en service de l'avion ou dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente consigne , à la première des deux limites atteinte, pour les avions équipés d'embout de bielles de fabrication Frankenjura.

.../...

Date : 20.09.87

Avions MYSTERE-FALCON 900

Réf.89-106-008(B)R1

- . Avant accumulation de 1300 atterrissages depuis la mise en service de l'avion pour les avions équipés d'embouts de bielles de fabrication SARMA.

Ces travaux sont décrits dans le Bulletin de Service n°61.

3. Pour les avions ayant accumulé plus de 1300 atterrissages à la date de la présente consigne, renforcer le système mécanique de commande de l'inverseur (bielles de commande et axe d'articulation) et procéder à la réparation de la ferrure d'articulation du guignol de commande avant le 31 Décembre 1989.

Ces travaux sont décrits dans le Bulletin de Service n°61.

4. Avant accumulation de 4000 atterrissages depuis la mise en service de l'avion, modifier le vérin hydraulique de commande P/N 106124 en vérin P/N 106124-01 en remplaçant l'embout P/N 106124200101 par un embout renforcé P/N 106124200102 suivant les données du manuel de maintenance du constructeur, carte de travail 78-305.

Réf : Bulletin de Service F900 N°54 rév. 2

Bulletin de Service F900 N°61

Manuel de maintenance du constructeur

Carte de travail 78-305

Cette révision annule et remplace la C.N. originale 89-106-008 du 19/07/89

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION